

Extrait du Registre aux délibérations du Conseil Communal

VILLE DE WAVRE



Séance du 17 décembre 2019

Présents : Mme F. PIGEOLET, Bourgmestre - Présidente ;
Mme A. MASSON, MM. P. BRASSEUR, L. GILLARD, M. NASSIRI, G.
AGOSTI, Mme K. MICHELIS, Echevins ;
Mme C. HERMAL, M. J-P. HANNON, Mme E. MONFILS-OPALFVENS, MM.
B. THOREAU, V. HOANG, R. WILLEMS, Ch. LEJEUNE, B. CORNIL, B.
VOSSE, C. MORTIER, Mmes A. BOUDOUH, J. RIZKALLAH-SZMAJ, M.
MERTENS, MM. B. PETTER, F. VAESSEN, L. DUTHOIS, Mme V. MICHEL-
MAYAUX, M. L. D'HONDT, Mme E. DANHIER, M. J. GOOSSENS, Mmes M-P.
JADIN, E. GOBBO, M. MASSART, F. DARMSTAEDTER, Conseillers
communaux
Mme C. GODECHOUL, Directrice générale

Objet : Service des Finances - Budget 2020 - Prévision des recettes de taxes additionnelles à l'impôt des personnes physiques

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L1122-30, L1133-1, L1133-2 et L1331-3;

Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation notamment les articles L3111-1 à L3143-3 organisant la tutelle sur les Communes, les Provinces, les Intercommunales et les Zones de Police de la Région Wallonne ;

Vu le code des impôts sur les revenus de 1992, notamment les articles 465 à 470 ;

Vu les circulaires relative à l'élaboration des budgets des communes de la Région Wallonne du 17 mai 2019 [...] pour l'année 2020 ;

Vu la circulaire relative à l'établissement des règlements fiscaux y compris de ceux relatifs aux taxes additionnelles ;

Considérant que la commune doit se doter des moyens nécessaires afin d'assurer l'exercice de sa mission de service public;

Sur proposition du Collège communal ;

Considérant la transmission du dossier au Directeur financier pour avis préalable en date du 27/11/2019 ;

Considérant l'avis positif du Directeur financier remis en date du 27/11/2019 ;

D E C I D E :

Par vingt-et-une voix pour, deux voix contre de MM. Benoît THOREAU, Bertrand VOSSE et huit abstentions de MM. Christophe LEJEUNE, Bastian PETTER, Mmes Véronique MICHEL-MAYAUX, Eléonor DANHIER, M. Jean GOOSSENS, Mmes Marie-Pierre JADIN, Emilie GOBBO, Françoise DARMSTAEDTER;

Article 1er :

Il est établi, pour l'exercice 2020, une taxe additionnelle communale à l'impôt des personnes physiques à charge des habitants du Royaume qui sont imposables dans

la commune au 1er janvier de l'année donnant son nom à cet exercice. La taxe est fixée à 6,8 % de la partie calculée conformément à l'article 466 du code précité.

Article 2 :

Le présent règlement sera publié du 18 au 27 décembre 2019 et entrera en vigueur après cette formalité conformément aux articles L1133-1 à 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 3 :

La présente délibération sera transmise au Gouvernement wallon.

Délibéré en séance publique, à Wavre, le 17 décembre 2019.

Par le Conseil Communal :

La Directrice générale
sé. Christine GODECHOUL

La Bourgmestre - Présidente
sé. Françoise PIGEOLET

Pour expédition conforme :
Wavre, le 18 décembre 2019

La Directrice générale,



Christine GODECHOUL

La Bourgmestre



Françoise PIGEOLET